



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du jeudi 13 juin 2024

Le treize juin deux mille vingt-quatre à 16h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle du Casino de Crécy en Ponthieu, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 96 | 96 | 82 |

| DELIBERATION N° DE_2024_055 |
|---|
| <i>Scolaire / périscolaire - tarifs et dispositifs colos apprenantes 2024</i> |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 05 juin 2024 |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 05 juin 2024 |

| VOTES |
|------------------------|
| EXPRIMES : 76 |
| POUR : 74 |
| CONTRE : 2 |
| ABSTENTIONS : 6 |

Présents : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Yvon RAYMOND (PONCHES-ESTRIVAL),

Madame So
Gérard LOU
Date de transmission de l'acte: 18/06/2024
Date de reception de l'AR: 18/06/2024

080-200070936-DE_2024_055-DE
A G E D I

(PONT-REMY), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Monsieur Mickaël THOREL (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCH), Monsieur ALAIN HENOT (VILLERS-SUR-AUTHIE)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHEU) représenté par Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE) représenté par Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL) représenté par Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS) représenté par Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX) représenté par Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEU), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST) représenté par Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND) représenté par Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Madame Gisèle CAROUGE (RUE) représentée par Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Madame Dany HAREUX (RUE) représentée par Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Madame Anita MAGNIER (RUE) représentée par Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT) représentée par Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT) représenté par Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Absent(s) : Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART) suppléé par Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHEU), Madame Laurence CROISSET (NOUVION), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRUVAL) suppléé par Monsieur Yvon RAYMOND (PONCHES-ESTRUVAL), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE) suppléé par Monsieur ALAIN HENOT (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX) suppléée par Monsieur Mickaël THOREL (VIRONCHAUX)

Excusé(s) : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEU), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE)

Date de transmission de l'acte: 18/06/2024

Date de réception de l'AR: 18/06/2024

080-200070936-DE_2024_055-DE

A G E D I

Objet de la Délibération : Scolaire / périscolaire - tarifs et dispositifs colos apprenantes 2024

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, créant la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ; Vu la délibération de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ; Vu la délibération de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération du 28 mars 2019 de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu les statuts de l'intercommunalité en leur version actualisée de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2019 emportant compétence en matière de l'enfance-jeunesse ;

Considérant l'avis du bureau communautaire du 23 avril 2024 ;

Considérant l'opportunité de l'Appel à projet « colos apprenantes 2024 » pour les séjours que la Communauté de communes met en place durant la période estivale 2024 ;

Considérant que les « Colos apprenantes » 2024 s'inscrivent dans la démarche globale de la Communauté de communes en matière de continuité éducative en lien avec son Projet de Territoire, son projet éducatif et le projet éducatif territorial (PEdT) ;

Considérant que tous les enfants de son territoire sont éligibles à l'aide spécifique liée à ce dispositif (400€ maxi/enfant/semaine – 100€/nuitée – 800€ maxi par jeune) étant donné que toutes les communes de la CCPM sont classées en ZRR (critère d'éligibilité),

Considérant que la collectivité doit définir une tarification ajustée, et des modalités de constitution des groupes, répondant aux critères de l'appel à projet, pour permettre un brassage en termes de composition ;

Considérant la volonté de maintenir une participation des familles dans le respect de la politique tarifaire adoptée le 3 avril 2024, avec un tarif spécifique (3€ la nuitée) répondant à l'appel à projet « colos apprenantes » 2024, conditionné à l'obtention de ce label et visant à en faire bénéficier les familles ;

Il est donc proposé d'ouvrir à ce dispositif l'intégralité des places des séjours estivaux 2024 concernant le jeune public de 10 à 17 ans (selon critères de sélection), soit 135 places, ce qui représente une aide spécifique d'un montant éligible estimatif à 50 000€ ;

Séjours concernés / tarification spécifique applicable pour l'année 2024

Tarif par enfant pour le séjour :

n°1 : CAJ à Annecy (14 jours- 40 places) : 42€

n°2 : Mini camp cinéma Quend-plage (5 jours – 7 places) :12€

n°3 : Mini camp Fort-Mahon (5 jours -20 places) : 12€

n°4 : Mini camp Long (5 jours -20 places) :12€

n°5 : Mini camp 1 Crécy-en-Ponthieu (5 jours - 24 places) : 12€ (15/07 au 19/07/2024)

n°6 : Mini camp 2 Crécy-en-Ponthieu (5 jours - 24 places) : 12€ (22/07 au 26/07/2024)

Considérant que les mini camps de Quend et de Fort Mahon ont été labellisés mais non subventionnés, c'est donc le tarif habituel qui s'applique.

Les critères de sélection et de constitution des groupes sont les suivants, de manière la plus neutre et objective possible :

- Parents actifs
- Ordre d'inscription
- 1er séjour

Date de transmission de l'acte: 18/06/2024

Date de réception de l'AR: 18/06/2024

080-200070936-DE_2024_055-DE

A G E D I

- sur liste d'attente année N-1
- Parité garçons-filles
- Un seul séjour au choix parmi les 6

Le conseil communautaire, après l'exposé de la vice-présidence, décide à la majorité :

- d'autoriser :

- le dépôt de candidature
- la mise en place d'une tarification spécifique à ce dispositif pour l'année 2024 :
 - n°1 : CAJ à Annecy (14 jours- 40 places) : 42€
 - n°4 : Mini camp Long (5 jours -20 places) :12€
 - n°5 : Mini camp 1 Crécy en Ponthieu ((5 jours - 24 places) :12€ (15/07 au 19/07/2024)
 - n°6 : Mini camp 2 Crécy en Ponthieu ((5 jours - 24 places) :12€ (22/07 au 26/07/2024)
 Pour les camps suivants, retenus au titre du label mais non subventionnés, les tarifs habituels (sans réduction- délibération DE 2024--29) sont applicables :
 - n°2 : Mini camp cinéma Quend-plage (5 jours – 7 places)
 - n°3 : Mini camp fort Mahon (5 jours -20 places)
- la mise en place de critères de sélection et de constitution des groupes, de manière la plus neutre et objective possible :
 - Parents actifs
 - Ordre d'inscription
 - 1er séjour
 - sur liste d'attente année N-1
 - Parité garçons-filles
 - Un seul séjour au choix parmi les 6

- de donner délégation au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération ;
- d'autoriser le Président à effectuer toute démarche auprès de toutes instances et autorités concernées et à signer tout acte nécessaire.

Résultats des votes

Pour : 74

Berthe Antoine
 Balesdent Bruno
 Patte Claude
 Bourgois Thibaut
 Dufour Grégory représenté par Martin Jean Luc
 Bordret Xavier
 Gamard Marcel
 Mouton Eric
 Cat René représenté par Beron Maïté
 Doyer Mathieu
 Crépin Maurice représenté par Pecquet Jean Marie
 Gérard Olivier
 Beron Maïté
 Delannoy Dominique représenté par Doyer Mathieu
 Alexandre Isabelle
 Wallet Daniel
 Martin Jean Luc
 Baillet Alain
 Kraemer Eric
 Van Riek Onghena Marie José
 Dulys Jean-Claude
 Pruvot Jean Paul représenté par Pierrin Philippe

Date de transmission de l'acte: 18/06/2024

Date de reception de l'AR: 18/06/2024

080-200070936-DE_2024_055-DE

A G E D I

Carpentier Fabien suppléé par Leprince Etienne
Noël Frédéric
Doublet Odile
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Merlin Marie Jeanne
Delcourt Pierre
Bourlo Pascal
Pecquet Jean Marie
Pley Olivier représenté par Parment philippe
Parment Philippe
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Pierrin Philippe
Crépy Yves
Hertault Claude
Sellier Philippe
Conty José
Forestier Maurice
Boucart Jean-Charles
Monflier Bernard
Balsamo Martial
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Pouilly Alain suppléé par Raymond Yvon
Poupart Henri
Roucoux Annie
Ducastel Mejri Sophie
Jaméas Jean Jacques
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire
Fourdinier Marie Claire
Bourgois Frédéric représenté par Baillet Alain
Bost Patrick
Thueux Jacky
Magnier Annita représentée par Lepaysan joanny
Porquet Joël
Hareux Dany représentée par Conty José
Carouge Gisèle représentée par Boucart Jean Charles
Richard Renard représenté par Hertault Claude
Nester Paul
Wattebled Rachel représentée par Nester Paul
Gouesbier Francis représenté par Poupart Henri
Martin Jocelyne
Monin Yves représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Riquet Michel suppléé par Henot Alain
Poupart Patricia suppléée Thorel Mickaël
Soubry Patrick
Lecerf Dominique
Marcassin Daniel
Canal Valérie-Anne
Miannay Thierry

Contre : 2

Date de transmission de l'acte: 18/06/2024

Date de reception de l'AR: 18/06/2024

080-200070936-DE_2024_055-DE

A G E D I

Guillot Bruno
Lepaysan Joanny

Abstention : 6

Farcy Pascal
Level Hervé
Taeck Guy
Deleens Stéphane représenté par Gallet Gérard
Gallet Gérard
Louvet Gérard

Ne prend/prennent pas part au vote : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



Date de transmission de l'acte: 18/06/2024

Date de reception de l'AR: 18/06/2024

080-200070936-DE_2024_055-DE

A G E D I